

p.B.15.22.17. - YO/CAM

Berne, le 20 avril 1990

Visite du Chef de la Division politique II en Afrique australe
(Namibie, Afrique du Sud, Zimbabwe / 18-30 mars 1990)

I. N A M I B I E (19-22 mars 1990)

1. Déroulement de la visite et relations bilatérales

Le Chef de la Division politique II accompagné de M. O. Yersin s'est rendu en Namibie en qualité d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire en mission spéciale et chef de la délégation suisse aux cérémonies qui se sont déroulées à Windhoek à l'occasion de l'accession, le 21 mars 1990, de cet Etat à l'indépendance. La délégation comprenait deux autres membres, soit M. Peter Hollenweger, Ambassadeur de Suisse résidant à Harare, et M. Francis Gruber, Chef du Bureau de liaison en Namibie.

Le Chef de la Division politique II a présenté à M. Sam Nujoma, Président de la République de Namibie, les félicitations et les voeux du Conseil fédéral et du peuple suisse. Il l'a invité à effectuer une visite officielle en Suisse, à des dates non encore précisées, invitation qui a été acceptée en principe. Il a également communiqué la décision du Conseil fédéral de reconnaître la Namibie, proposé l'établissement de relations diplomatiques et consulaires et fait savoir que notre Ambassadeur au Zimbabwe sera, sous réserve de l'assentiment des autorités de Harare (Convention de Vienne de 1961 sur les relations diplomatiques, art.6), également accrédité en Namibie.

Outre le Président, le Chef de la Division politique II a rencontré le Premier Ministre, M. Hage Geingob, le Ministre des affaires étrangères, M. Theo-Ben Gurirab, le Ministre de la santé et des affaires sociales, Dr Nickey Iyambo, le Secrétaire permanent du même ministère, Dr Amadhilla, le Directeur général de la Commission nationale de planification, M. Zedekia Ngavirue, le Chef de la justice de la Cour suprême, M. H. Berger, ainsi que le chef du principal parti d'opposition, la DTA, M. Dirk Mudge.

Cette visite a également permis d'utiles rencontres avec des représentants d'autres pays et d'organisations internationales, ainsi qu'avec des membres de l'Unité médicale suisse (UMS/GANUPT), du Corps suisse pour l'aide en cas de catastrophes (ASC) et de la colonie suisse. La question des deux délégués du CICR retenus comme otages au Liban a été soulevée lors d'un bref entretien avec Yassar Arafat. Une rencontre avec Nelson Mandela a permis de l'inviter en Suisse. L'Ambassadeur Simonin a également confirmé à Martti Ahtisaari, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la Namibie, l'intérêt présenté par sa visite éventuelle en Suisse (comme souligné dans le télex no 29 du 21.3.90 de la Direction des organisations internationales). Ce dernier et le Général Prem Chand en particulier, mais aussi d'autres membres de l'UNTAG, lui ont fait part de leur appréciation pour l'engagement de la Suisse en Namibie. La liste des personnes rencontrées figure en annexe.

Le Chef de la Division politique II a signé le 20.3.90 avec le Ministre désigné de la santé et des affaires sociales, Dr Nickey Iyambo, une lettre d'intention pour le projet "Tsuma Health Care Transition Programme" de l'ASC dans le Bushmanland. Dans une première phase, il s'agit de combler immédiatement l'arrêt brutal de distribution de soins médicaux entraîné par le départ des Sud-Africains, en fournissant aux centres et aux postes de santé abandonnés le personnel et le matériel nécessaires. Dans une deuxième

phase, il est prévu de mettre progressivement en place des structures de soins de santé primaires, en collaboration avec le Ministère de la santé et l'UNICEF. Ces structures concerneront en priorité les programmes de vaccination, le contrôle des grossesses et la formation de personnel local pour les soins communautaires. Elles seront reprises par le Ministère de la santé à la fin de la période de transition. Le projet a débuté le 21.3.90. Il est prévu pour une durée de 12 à 18 mois et un coût respectif compris entre 1,3 et 1,8 millions de francs.

Une visite du "Heynitz Castle" et un entretien avec l'un de ses propriétaires, M. Orde Levinson, ont permis d'évaluer le projet d'établissement dans ce bâtiment de la galerie nationale namibienne. En raison des incertitudes quant à l'avenir de ce projet, à la suite en particulier d'une polémique à laquelle est mêlée M. Levinson, aucune décision n'a été prise quant à un éventuel soutien financier de la Suisse. Le Bureau de liaison à Windhoek suivra cette question.

Une cérémonie de levée du drapeau suisse a marqué la transformation du Bureau de liaison en représentation officielle permanente, sous la forme d'un Consulat général relevant de la compétence de l'Ambassade de Suisse à Harare; celle-ci doit être encore formalisée par l'approbation des autorités concernées. Les Ambassadeurs Simonin et Hollenweger se sont adressés à cette occasion à la colonie suisse.

Une équipe de la Radio suisse romande a couvert cette cérémonie et celles marquant l'accession de la Namibie à l'indépendance. Elle se rendait peu après dans le Bushmanland en vue d'une étude de faisabilité d'un projet que la RSR pourrait y mener en 1991 pour le 700e anniversaire de la Confédération.

Le Bureau de liaison est d'avis qu'il ne convient pas, en tout cas pour le moment, d'entreprendre des démarches visant à la conclusion d'un arrangement avec le gouvernement

namibien en vue de régler la question des transferts de devises relatifs à l'AVS/AI et au Fonds de solidarité, ainsi que d'un accord en matière de service militaire.

2. Aspects politiques et économiques

Une bonne vingtaine de délégations étaient dirigées à Windhoek par un Chef d'Etat ou de gouvernement, le plus souvent africain. L'absence de Mugabe est expliquée de diverses manières : présence nécessaire au Zimbabwe à la veille des élections parlementaires et présidentielles; amertume à l'égard de la SWAPO en raison du renvoi des experts constitutionnels zimbabwéens mis à disposition de la Namibie et de leur remplacement par trois experts sud-africains; respect d'un principe de base de Mugabe vis-à-vis de l'Afrique du Sud voulant qu'un pays de la ligne du front reste toujours en retrait, en réserve par rapport aux autres; volonté enfin de ne pas rencontrer de Klerk, etc. Israël n'avait pas été invité.

Plusieurs visiteurs ont utilisé cette occasion pour discuter de questions bilatérales ou de conflits régionaux lors de rencontres privées tenues en marge des cérémonies d'indépendance. Fait remarqué, le Président de Klerk a largement tiré profit de cette possibilité, récoltant les bénéfices de l'opération Namibie et de l'évolution en Afrique du Sud pour sortir celle-ci d'un certain isolement international. Il a ainsi rencontré Shevardnadze, dos Santos (en présence de leur MAE), Nujoma, Kaunda, Chissano, Babangida, Mubarak (Président de l'OUA), le Chef de gouvernement du Cap-Vert et des représentants ministériels français, finlandais, irlandais. D'autres rencontres ont également eu lieu : Baker avec dos Santos, Mubarak et Mandela, qui se refusait à le rencontrer en Afrique du Sud, etc.

Le 21 mars 1990, la Namibie est devenue le 52e Etat africain et sera dans quelques jours le 160e membre des Nations Unies. Elle semble être née sous une bonne étoile. Des circonstances internationales favorables ont prévalu lors de son accession à l'indépendance, l'atmosphère générale n'étant plus à la confrontation, mais au compromis. Le rôle très important joué par la communauté internationale à cette occasion est unique. L'engagement des Nations Unies dans le pays même durant près de douze mois représente un incontestable succès. L'indépendance de la Namibie contribue à l'évolution positive connue par l'Afrique australe, en particulier l'Afrique du Sud.

De façon assez surprenante, la Namibie émerge de 75 ans de domination sud-africaine et de 23 ans de lutte armée en relative bonne forme. L'esprit de réconciliation l'ayant emporté lors du processus d'indépendance, le fait que la SWAPO n'ait pas obtenu la majorité convoitée des deux-tiers qui lui aurait été nécessaire pour adopter la Constitution de son choix à l'issue des élections de novembre 1989, l'existence d'un fort parti d'opposition, la DTA, enfin la réussite des négociations menées au sein de l'Assemblée constituante ayant permis la rédaction d'une Constitution exemplaire, assurant l'équilibre des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, sont de bon augure pour l'avenir du pays. L'espoir est grand qu'une Namibie non seulement indépendante, mais aussi non raciale, démocratique, multipartite, ainsi que respectueuse des libertés fondamentales et des droits de l'homme, puisse servir de modèle tant à l'Afrique du Sud qu'aux autres Etats africains.

La SWAPO a abandonné le langage idéologique qui a été le sien au cours de sa lutte de libération. Le pragmatisme dont elle fait preuve s'étend au domaine économique, comme l'indiquent l'annonce par Sam Nujoma d'un système d'économie mixte, ses contacts avec les hommes d'affaires ou la nomination de Blancs à la tête du Ministère des finances et de celui de l'agriculture. Il n'a pas été question de nationalisation ou d'expropriation, par exemple des propri-

étés aux mains des Blancs, au nombre de près de 80'000, qui exercent une fonction dominante dans le domaine économique. Les chances sont donc bonnes que les Blancs, la plupart des Afrikaners, s'identifient aux aspirations du reste de la population, d'autant plus que leur départ en Afrique du Sud ne les mettrait pas à l'abri des incertitudes quant à l'avenir alors que celle-ci s'engage sur la voie du changement.

Certes, les difficultés ne manqueront pas. Des efforts d'intégration seront ainsi nécessaires pour faire face à la division de la population en onze groupes ethniques séparés par la race, la langue, la culture, la politique et créer l'unité nationale nécessaire au développement du pays. A cet égard, l'UNTAG a joué un rôle de catalyseur. Par sa présence, il a permis à la population de s'ouvrir au monde et de se rendre compte qu'il était possible de vivre au sein d'une société multiraciale. La volonté exprimée par Nujoma de voir la Namibie jouer un rôle actif sur le plan international va dans le même sens. Elle se traduira par son appartenance à l'ONU, à l'OUA, au Mouvement des pays non alignés, au Commonwealth et à la SADCC. Le maintien en Namibie de quelques contingents nationaux de l'UNTAG, par exemple celui du Kenya, sur la base d'accords bilatéraux entre les pays concernés et le gouvernement namibien répond au risque de débordement du conflit angolais en Namibie, qui ne dispose encore d'aucune armée capable de défendre son intégrité territoriale.

Il sera difficile de répondre à toutes les attentes de la population, en particulier dans le domaine social, en raison notamment de la perte de l'aide budgétaire sud-africaine, de l'ordre de \$160-200 millions par année. Le très ferme engagement pris par le Secrétaire général des Nations Unies pour une continuation de l'appui de celles-ci et la représentation déjà assurée en Namibie de diverses organisations du système des Nations Unies devraient permettre, avec l'aide déjà annoncée de plusieurs Etats, de faire face aux difficultés, financières en particulier.

L'économie est très peu diversifiée, le chômage fort important. La petitesse du marché local ne facilitera pas les investissements étrangers. Mais la Namibie devrait profiter de la levée des sanctions qui touchaient le Sud-Ouest africain et de ses étroites relations économiques avec l'Afrique du Sud. Ces liens demeurent en effet multiples et importants, comme en témoigne la poursuite des relations financières avec ce pays dans le même cadre que par le passé, au moins dans le proche avenir. Une dizaine d'accords bilatéraux ont été négociés avant même l'indépendance. Leur conclusion devrait être suivie de celle de nombreux autres, l'Afrique du Sud envisageant la constitution d'une sorte de réseau d'accords avec la Namibie. Celle-ci dispose également d'une excellente infrastructure et d'abondantes ressources minérales et halieutiques.

II. AFRIQUE DU SUD (22-28 mars 1990)

1. Déroulement de la visite et relations bilatérales

La mission du Chef de la Division politique II accompagné de M. O. Yersin en Afrique du Sud s'est déroulée en deux parties, la première étant consacrée à la Ville du Cap (22-24 mars), la seconde à la région Johannesburg/Preto-ria (24-28 mars).

Cette visite, la première d'un membre de la Direction politique, a permis de rencontrer des représentants du gouvernement (Vice-Ministre des affaires étrangères, Vice-Ministre des affaires constitutionnelles), de l'administration (hauts fonctionnaires du Ministère des affaires étrangères), de l'opposition noire (Mandela, Kathrada, Albertina Sizulu et autres), de la frange libérale de la population blanche (un co-leader du Democratic Party, le Président de l'Urban Foundation, le Directeur d'IDASA, etc.) et de la colonie suisse, notamment à l'occasion du 100e anniversaire de la "Swiss Society Helvetia". La liste des personnes rencontrées et des notes d'entretien disponibles figure en annexe.

Les entretiens ont surtout porté sur la situation en Afrique du Sud à la veille des premières discussions formelles du gouvernement avec l'ANC, sur les relations avec les pays voisins, ainsi que sur les relations bilatérales.

Sur le plan bilatéral :

- Discussion de détails relatifs au voyage du Président F.W. de Klerk en Suisse le 22 mai 1990
- Venue en Suisse en mai du Président de l'"Urban Foundation"
- Probable venue en Suisse en juin 1990 d'une délégation du groupe d'experts nommé par le gouvernement en vue de la présentation de principes et de modèles constitution-

- nels. Cette délégation, conduite par le juge Oliver, devrait visiter également d'autres pays de façon à étudier divers modèles constitutionnels, notamment au gré d'entretiens avec des représentants du gouvernement et de l'administration des pays retenus.
- Rappel à Nelson Mandela et à Ahmed Kathrada, membre du Comité national exécutif de l'ANC, de l'invitation officielle adressée au premier lors d'une brève rencontre à Windhoek, à l'occasion des cérémonies d'indépendance de la Namibie, avec acceptation de principe de ce dernier, sans précision de dates. Mention du grand intérêt de la Suisse à poursuivre les contacts, le dialogue avec l'ANC.
 - L'ANC souhaitant obtenir une aide de la communauté internationale pour faire face à la tâche immense qui l'attend si les préconditions sont remplies à l'issue des discussions formelles (celles-ci ont été reportées au 2 mai), c'est-à-dire assurer le retour et l'installation de milliers d'exilés et de réfugiés, il serait utile de garder cette requête en mémoire et d'étudier les possibilités pour la Suisse d'y répondre de façon positive, en cofinçant par exemple une éventuelle action du HCR dans ce domaine.
 - Les autorités sud-africaines ont fait savoir qu'elles répondraient bientôt à la demande des autorités suisses relative à l'affaire Everite.
 - Le Ministère sud-africain des affaires étrangères considère que l'affaire Schneider-Bischoff est embarrassante. Il n'a certes pas réussi à obtenir de la sécurité sud-africaine des preuves suffisantes de la culpabilité de ce couple, mais celle-ci l'a assuré de l'implication de ce dernier dans des activités de nature terroriste. Il est donc malaisé pour les Sud-Africains de lui accorder une compensation, d'autant plus qu'il est soutenu par le Mouvement anti-apartheid. Le Ministère a toutefois indiqué qu'en raison de l'évolution de la situation en Afrique du Sud, il sera peut-être possible de faire un pas, par exemple de

verser au gouvernement suisse une indemnité inférieure à celle requise, après avoir demandé que la sécurité sud-africaine donne son approbation à une telle démarche. Le Ministère va essayer d'utiliser le levier représenté par la prochaine visite du Président de Klerk en Suisse pour faire avancer cette affaire délicate.

2. Situation politique

La situation actuelle en Afrique du Sud est très volatile. La récente montée de la violence, en particulier dans le Natal, accroît les tensions dues aux incertitudes quant à l'avenir tant politique qu'économique du pays.

Pour le gouvernement, l'objectif du processus de changement qui s'ouvre est d'assurer un partage du pouvoir en permettant à chacun de prendre part à la vie politique sur une base égale, à tous les niveaux, mais non le passage d'une forme de domination à une autre, par exemple noire. Il ne désire pas de calendrier pour ce processus, mais la fixation d'étapes intermédiaires, dont l'atteinte permettrait de créer et de consolider le climat de confiance nécessaire à toute solution. Il considère toutefois que celle-ci doit être trouvée durant cette législature encore (c'est-à-dire jusqu'en 1994) afin qu'elle puisse être ratifiée par le Parlement tel qu'il est maintenant constitué. Il est donc plus pressé que l'ANC, gêné par sa longue tenue à l'écart du jeu politique interne. De rapides progrès permettraient de mieux contrer les risques réels de radicalisation pouvant résulter notamment de pressions accrues des milieux extrémistes.

Selon le gouvernement, le dialogue nécessaire à la recherche d'une solution comportera des aspects politiques, économiques et relatifs aux droits de l'homme.

Pour lui, trois stades détermineront le processus de transformation de la vie politique.

Il considère que certaines questions doivent être discutées avec l'ANC seulement, alors que d'autres qui concernent toute la population (comme la législation de base sur l'apartheid) devront l'être avec tout le monde. Au nombre des premières figurent les obstacles au dialogue. La discussion des préconditions nécessaires à un dialogue véritable constituera le premier stade. D'abord fixées au 11 avril, l'ouverture de ces premières discussions formelles entre le gouvernement et l'ANC a été reportée au 2 mai. Pour l'ANC, elles porteront essentiellement sur la levée de l'état d'urgence, la libération des prisonniers politiques et le retour des exilés. Selon le gouvernement, une solution devrait permettre de lever officiellement l'état d'urgence tout en le maintenant pratiquement en vigueur sur un plan local, l'ANC reconnaissant le rôle positif joué parfois par les forces de l'ordre face à la violence.

Le deuxième stade sera celui des "talks about talks", qui réuniront tous les groupes intéressés aux discussions, sans qu'il soit donc nécessaire de déterminer ces groupes par des élections au sein de la population noire. Les buts de cette phase seront de déterminer les divers points qui devront figurer à l'agenda des négociations et le cercle, restreint, des personnes qui y participeront. Il résulte de cette limitation du nombre des participants aux négociations que les alliances politiques joueront un rôle de plus en plus important pour l'avenir de l'Afrique du Sud. Afin de faciliter ces discussions, le gouvernement a chargé un groupe d'experts de lui présenter divers principes et modèles constitutionnels d'intérêt pour l'Afrique du Sud. Ce groupe enverra une mission d'étude en juin 1990 en Europe et aux Etats-Unis. Le gouvernement souhaite une solution de type fédéraliste qui assure la protection des minorités.

La troisième phase sera celle des négociations à proprement parler, dont l'objectif sera de présenter une solution à l'apartheid, c'est-à-dire une nouvelle Constitution. Son adoption pourrait se faire par le Parlement et tous les groupes concernés, voire par référendum également.

Le processus voulu par l'ANC diffère dans ce sens qu'il désire d'abord des négociations en vue d'un cessez-le-feu, puis la mise sur pied d'un gouvernement de transition, enfin la création d'une assemblée constituante. Il veut un Etat unitaire, centralisé. Il considère que de bonnes garanties en matière de droits de l'homme suffiraient à la protection des minorités.

La question économique représente l'une des principales et des plus difficiles questions à résoudre. La politique de nationalisation de l'ANC répond à son désir de faire bénéficier la population noire de progrès rapides sur le plan matériel. Le gouvernement préconise le maintien de la libre entreprise et espère qu'un système libéral lui donnera des moyens suffisants pour lui permettre de faire face aux inégalités, au travers de la croissance économique du pays.

En matière de droits de l'homme, le gouvernement a étendu les compétences de la "Law Commission" en lui demandant de lui présenter d'ici la fin de l'année une "Bill of Rights" propre à être intégrée dans une nouvelle Constitution.

* * * * *

Depuis cette visite, la marche des événements a continué d'être très rapide en Afrique du Sud. La vague de violence qui balaie en particulier le Natal et les ghettos noirs de la banlieue sud de Johannesburg ne s'est pas cassée. Le gouvernement a envoyé des renforts massifs de l'armée et de la police. L'ANC a annulé une réunion prévue le 2 avril entre Mandela et Buthelezi pour tenter de mettre fin aux

actes de violence dans le Natal en raison d'un désaccord sur le lieu de la réunion.

Les préparatifs de la réunion du 11 avril se sont tout de même poursuivis. Le gouvernement a annoncé que neuf de ses membres y participeraient, soit la presque totalité du Cabinet, à savoir le Président de Klerk, chef de la délégation, M. R.F. Botha, Ministre des affaires étrangères, M. G. Viljoen, Ministre du développement constitutionnel, M. H.J. Coetsee, Ministre de la justice, M. Barend du Plessis, Ministre des finances; M. Adriaan Vlok, Ministre de la loi et de l'ordre, M. Stoffel van der Merwe, Ministre de l'éducation et de l'aide au développement, M. Dawie de Villiers, Ministre des ressources minérales et énergétiques et des entreprises publiques, M. Roelf Meyer, Vice-Ministre du développement constitutionnel. L'ANC a pourtant fait savoir le 30 mars qu'il repoussait cette réunion en raison des violences des forces de l'ordre à l'encontre des Noirs, en particulier à Sebokeng. Des rivalités au sein de la direction de l'ANC pourraient aussi avoir motivé ce report.

Le Président F.W. de Klerk avait prévu une réunion le 5 avril au matin avec les six leaders des homelands autonomes et les dirigeants des formations politiques parlementaires représentant les Métis et les Indiens, en vue de discuter des modalités du processus de négociations. Cet exercice est apparu à certains comme une tentative de diluer le poids de l'ANC. Il n'a pas réussi, car seuls sont venus les leaders du Kwa Zulu et du minuscule Qua Qua, respectivement M. Buthelezi et K. Mopeli. Le Président de Klerk a alors accusé l'ANC de vouloir éliminer toutes les autres parties du processus de négociation pour mieux polariser les discussions.

Parallèlement, un deuxième coup d'Etat militaire a eu lieu dans un homeland "indépendant", celui de Venda, au nord-est du pays, après celui du 4 mars au Ciskei, accélérant ainsi l'effondrement du système des bantoustans.

Le 5 avril également, une rencontre informelle a réuni au Cap en fin de journée le Président de Klerk, entouré de cinq de ses ministres, dont celui des affaires étrangères, et Mandela, accompagné de Ahmed Kathrada, membre du Comité national exécutif de l'ANC, et deux membres du Front démocratique uni (UDF), Trevor Manuel et Popo Molefe, son secrétaire général. Le gouvernement sud-africain a alors admis le principe de la mise sur pied d'une commission pour enquêter sur les circonstances du drame de Sebokeng. La journée du 5 avril a ainsi permis à l'ANC de renforcer sa position sur l'échiquier politique sud-africain.

Le 7 avril a enfin été annoncé que les premières discussions formelles entre le gouvernement et l'ANC, qui avaient donc d'abord été prévues pour le 11 avril, auront maintenant lieu les 2, 3 et 4 mai à la Ville du Cap. Le Comité national exécutif de l'ANC en exil à Lusaka avait auparavant donné son accord à ce sujet et la commission réunissant les deux parties chargées de préparer cette réunion avait terminé ses travaux. Cette commission servira à l'avenir de canal permanent de communication entre l'ANC et le gouvernement.

A l'issue d'une réunion de son Comité exécutif national (NEC) à Lusaka à laquelle participait N. Mandela, l'ANC a rendu public le 10 avril la composition de la délégation de onze personnes qui participera aux premières discussions formelles avec le gouvernement, du 2 au 4 mai au Cap. Dirigée par N. Mandela, elle comprendra cinq membres de la direction en exil du mouvement (Alfred Nzo, secrétaire général de l'ANC; Joe Slovo, secrétaire général du Parti communiste sud-africain; Joe Modise, commandant en chef de la branche armée de l'ANC; Thabo Mbeki, chef du département international du mouvement; Ruth Mompati, membre du NEC), trois de sa branche interne (Nelson Mandela, Walter Sisulu et Ahmed Kathrada), ainsi que trois responsables de l'UDF (Cheryl Carolus; Archie Gumede, coprésident de l'UDF; Beyers Naudé, ancien secrétaire général du conseil des Eglises sud-africaines).

Par ailleurs, l'Afrique du Sud a annoncé le 30 mars l'établissement de relations avec la Hongrie et l'échange de missions permanentes. Il devrait probablement s'agir de représentations commerciales seulement dans un premier temps.

* * * * *

Les perspectives actuelles de changement en Afrique du Sud au cours de la présente législature sont bonnes. En effet, la plupart des leaders du pays se déclarent favorables au changement. Ils sont sérieux, car ils s'y préparent. Leur intérêt mutuel est de négocier et de parvenir à une solution. Le Président de Klerk lui-même s'est engagé, notamment lors de son discours du 2 février, à procéder à des modifications politiques fondamentales. Les difficultés qu'il rencontre ne le font ni dévier de cet objectif ni perdre le contrôle de la situation.

Les obstacles sont certes importants. Ils résultent en partie de la perception différente qu'ont Blancs et Noirs de l'évolution en cours. Ainsi, les premiers sont enclins à penser que les choses ont déjà radicalement changé, alors que les seconds espèrent qu'un processus démocratique de changement va enfin bientôt pouvoir commencer. Les Blancs attribuent la responsabilité de la vague de violence aux Noirs, ces derniers à l'apartheid. L'ANC est moins pressé que le pouvoir de voir les négociations débiter. Cette prudence de l'ANC peut s'expliquer de diverses façons. Il a été tenu pendant 30 ans à l'écart de la vie politique interne. Il est donc mal préparé à la négociation. Ce nouveau rôle le transforme de mouvement de libération en force politique d'opposition normale. Cette transformation nécessite la consolidation de sa base politique. Or, une bonne partie de l'opposition noire s'oppose à toute négociation. C'est notamment le cas du "Pan African Congress" (PAC), qui semble avoir dernièrement gagné des adhérents, en particulier dans les townships. Des négociations sans embûches donneraient l'impression que

l'ANC ne lutte plus vraiment au profit de tous les Noirs. Elles profiteraient donc certes aux Blancs, mais aussi aux extrémistes noirs. Il n'empêche que l'ANC a aussi besoin de résultats rapides et tangibles s'il veut éviter de courir le risque de se discréditer et de provoquer une radicalisation des partisans d'une position dure, qui estiment que les Noirs n'ont rien à gagner d'une négociation avec les Blancs.

La vague de violence qui déferle sur l'Afrique du Sud est peut-être déjà partiellement une manifestation d'une radicalisation des milieux opposés à des négociations, qu'ils soient blancs ou noirs. Elle crée en effet un climat d'instabilité politique peu favorable à des négociations. Elle s'explique naturellement aussi par l'apartheid, la surpopulation et la mauvaise infrastructure des ghettos, le chômage, la pauvreté, l'opposition entre le mouvement Inkatha de Buthelezi et l'UDF proche de l'ANC, ainsi que par l'attitude des forces de l'ordre.

III. Z I M B A B W E (28-29 mars 1990)

1. Déroulement de la visite et relations bilatérales

La visite du Chef de la Division politique II accompagné de M. O. Yersin au Zimbabwe, après celles en Namibie et en Afrique du Sud, a mis un terme à son voyage en Afrique australe. Cette dernière étape a notamment permis de rencontrer le Vice-Ministre des transports, le Secrétaire adjoint du Ministère des affaires étrangères, le Président du Beira Corridor Group, qui avait quitté son poste de Ministre de l'agriculture après les élections de 1985 et qui vient d'être nommé Ministre des transports et du ravitaillement, ainsi que des représentants du Zimbabwe Institute for Southern Africa / Cold Comfort Farm Trust, du corps diplomatique et de la colonie suisse. La liste des personnes rencontrées et des notes d'entretien disponibles figure en annexe.

Souhait du Zimbabwe d'accroître les échanges commerciaux et de bénéficier davantage de l'expérience de la Suisse en matière technologique. Mention par la partie suisse de l'importance de conclure un accord bilatéral de protection des investissements, comme récemment proposé. Satisfaction exprimée quant au déroulement du 3e crédit mixte et évocation de la possibilité d'un 4e accord de ce genre. Enfin, espoir suisse qu'un arrangement commercial satisfaisant entre Swissair et Air Zimbabwe fasse suite à l'accord sur les liaisons aériennes entre les deux pays signé le 22.2.90 à Harare.

Discussion de l'avenir du Zimbabwe Institute for Southern Africa / Cold Comfort Farm Trust, soutenus par la Suisse.

2. Situation politique et économique

Cette visite a coïncidé avec les élections générales, c'est-à-dire parlementaires et présidentielles, fixées au 28 et 29 mars 1990, puis prolongées d'un jour en raison du faible taux de participation. Il ne faisait déjà aucun doute au cours de celles-ci que l'ancien premier ministre, devenu président en décembre 1987, Robert Mugabe, et son parti, la ZANU PF (Zimbabwe African National Union) les remporteraient haut la main.

La question était plutôt de savoir si le pouvoir parviendrait à obtenir un score suffisant pour lui permettre en quelque sorte de légitimer sa volonté de créer un système à parti unique. A l'expiration des accords de Lancaster House, le 18 avril 1990, 10 ans après l'indépendance (prévoyant entre autres la garantie de multipartisme en particulier pour la population blanche), certains craignent la concrétisation de cette idée. La constitution de la ZANU PF adoptée en décembre dernier est, en tout cas, très claire quant à cet objectif, qui va de pair avec le désir d'établir une société socialiste au Zimbabwe.

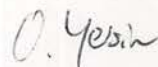
L'évolution récente en Europe de l'Est et, plus encore, le processus de changement entamé par le Président de Klerk en Afrique du Sud, expliquent probablement pour une bonne part une certaine nervosité de Mugabe (ne l'a-t-on pas vu apparaître, très populiste, en T-shirt lors des nombreux meetings électoraux, dont les derniers tenus encore lors des jours de scrutin?). En effet, il a toujours justifié sa volonté d'instaurer l'Etat-parti par la nécessité de disposer d'une totale unité du pays pour assurer son développement et faire face à la menace sud-africaine. Or, la démocratisation de l'Europe de l'Est et la libéralisation en Afrique du Sud rendent ce discours plus difficile. Il prend l'allure d'une idée fixe et archaïque. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant qu'Edgar Tekere, le leader du principal parti d'opposition, le ZUM (Zimbabwe Unity Movement), né il y a moins d'un

an, ait fait du multipartisme l'un des principaux axes de sa campagne électorale. Il a ainsi donné tort aux partisans du régime qui prétendent que les partis d'opposition n'ont jamais de véritable alternative.

Le danger couru rend impossible une campagne électorale du type de celle menée dans les démocraties pluralistes. Certes, la ZANU PF admet un certain débat démocratique interne. Il est vrai aussi qu'une critique extérieure à ce parti est même possible, y compris à l'égard du Président, et qu'elle est reconnue comme utile par des représentants du pouvoir, en particulier économique. Pourtant, l'opposition n'a pas la tâche facile. Le manque de scrupules du gouvernement se vérifie dans la façon dont il use des médias et de certaines pressions sur l'électorat.

L'expiration des accords de Lancaster House, signés en 1979 entre les Britanniques et l'actuelle équipe dirigeante, pourrait amener d'autres changements que l'abolition, déjà décidée, du Sénat. Leur respect scrupuleux durant la dernière décennie aura eu le mérite de favoriser la fameuse réconciliation entre Noirs et Blancs, souvent présentée comme l'une des plus grandes réussites de Mugabe, même si certains n'y croient pas vraiment. Il aura freiné l'exode des Blancs qui, avec plus de 100'000 personnes, ne représente que 1 % d'une population s'élevant à 9,5 millions d'âmes. Si les Blancs ont progressivement perdu leur pouvoir politique, leur position reste toutefois dominante sur le plan économique. La répartition des terres leur reste par exemple très favorable, alors que l'agriculture est la ressource essentielle de plus de 70 % des habitants. Il pourrait être tentant pour le nouveau gouvernement issu des dernières élections de mettre fin à ce dualisme : pouvoir politique aux Noirs et pouvoir économique aux Blancs.

La situation économique reste bonne pour le contexte africain, malgré plusieurs problèmes : taux très élevé de chômage (env. 25 %), enclavement du pays renforcé par la guerre au Mozambique et les tensions au niveau politique avec l'Afrique du Sud, manque de moyens de transport, peu d'investissements étrangers, industrialisation insuffisante, vieillissement de l'appareil de production, manque de cadres, etc. Les relations économiques avec l'Afrique du Sud, partenaire commercial important, sont empreintes d'un grand pragmatisme, comme en témoigne l'existence de missions commerciales dans les deux pays, celle du Zimbabwe à Johannesburg étant dirigée par le dernier diplomate blanc du Ministère zimbabwéen des affaires étrangères. Des changements en Afrique du Sud pourraient présenter une grande importance économique pour toute la région. Son intégration à celle-ci, par exemple dans le cadre de la SADCC, signifierait un potentiel de croissance économique considérable. Mais elle comporterait aussi un risque de concurrence accru et celui de satellisation.



O. Yersin

(Division politique II)

Annexes mentionnées

AnnexeListe des personnes rencontrées par le Chef de la Division politique II lors de son voyage en Namibie (19-22 mars 1990)Gouvernement

Sam Nujoma	Président
Hage Geingob	PM
Theo-Ben Gurirab	MAE
Dr. Nickey Iyambo	Minister for Health and Social Services,
	Assistant du Min. Iyambo
Dr. von Finckenstein	Responsable dans le nord
Dr. Hartmann	Perm.Secr. for Health
Dr. Amadhilla	Minister for Agriculture
Mr. Gerhard Hanekom	Dir., Natl Planning Commission
Mr. Zedekia Ngavirue	Supreme Judge
H. Berker	Heyniz Castle
Mr. Orde Levinson	

Opposition

Dirk Mudge	DTA
------------	-----

UNTAG

Martti Ahtisaari	Spe.repr. of the Secr. Gen
Gen. Prem Chand	Head of military component
Commissioner Fanning	Head of police component
Mr. Cedric Thornberry	Chief of Ahtisaari's Cabinet
Mr. H. Omayad	Dir., Electoral Division
Col. Paronen	Head of Finbat, Finnish Battalion, UNTAG
Dr. Madeleine Desaules	Swiss, Chief Medical Officer

ASC

Mr. Mermod	Projet "Tsuma"
Dr. Kehrer	Projet "Tsuma"

Colonie suisse

Mrs. Erika Morla	
Mrs. Eva Lubisch	
Mrs. Metje	Propriétaire des lieux officiels
Mr. Feddersen	All. Zeitung, quotidien local

ANNEXEListe des personnes rencontrées par le Chef de la Division politique II lors de son voyage en Afrique du Sud (22-28 mars 1990) et des notes d'entretien disponibles

- * M. Roelof Meyer (Affaires constitutionnelles)
- * M. M.L. Wessels (Affaires étrangères)
- * M. V.R.W. Steward, Chief Director Branch Europe, European and Multilateral Organizations, Ministry of Foreign Affairs.
- * M. G. Grobler, Director Europe I, European Organizations and Eastern Europe, Ministry of Foreign Affairs.
- * M. L.H. Evans, Deputy Director-General Branch Africa, Ministry of Foreign Affairs.
- * M. J.H.A. Beukes, Deputy Director-General Branch Overseas Countries, Ministry of Foreign Affairs.
- * M. André Jaquet, Ministry of Foreign Affairs
- Dr Dennis Worrall, Co-leader Democratic Party
- M. O. van Oordt, Director Parliamentary Office
- M. et Mme Peter Muller (Swiss), former Mayor of Cape Town
- M. le Prof. et Mme Francis Wilson, Political Economist, University of Cape Town
- M. et Mme Jan Steyn, President of the Urban Foundation
- M. le Dr et Mme A.L. Boraine, Director IDASA
- * M. Nelson Mandela, Vice-Président de l'ANC
- * M. Ahmed Kathrada, Membre du Comité national exécutif de l'ANC
- Mme Albertina Sizulu
- Dr Paul Zbinden, Conseiller national, et Madame
- Dr Pius Eggstein, Président du Comité suisse de la "South African Foundation"

* note d'entretien disponible

Annexe

Liste des personnes rencontrées par le Chef de la Division politique II lors de son voyage au Zimbabwe (28-29 mars 1990) et des notes d'entretien disponibles

Dr. O.T. Ndanga*,	Dep. Secretary, Political and Economic Affairs, MFA
Mr. R.T. Mutsau	Western Europe and America Desk, MFA
Mr. Ali Halimeh,	Dean of CD (Palestine Ambassador)
H.E. Mr. Phineas P.M. Makepe,	High Commissioner of Botswana
H.E. Mr. D. Litvinovic,	Ambassador of Yugoslavia
H.E. Mr. T. Troise,	Ambassador of Italy
H.E. Mrs. Lucie de Myttenaere,	Ambassador of Belgium
H.E. Dr. W. Kilian,	Ambassador of the FR of Germany
H.E. Mr. P.T. St. Kandiero,	High Commissioner of Malawi
H.E. Mr. Nchimunya J. Sikaulu,	High Commissioner of Zambia
H.E. Mr. L.T. Ndelana,	Ambassador of Mozambique
Mr. M. Vassalli,	General Manager, Hotel Sheraton
Mr. P. Dumont,	General Manager, Nestle Zimbabwe
Mr. M. Collier,	General Manager, Cold Comfort Farm Trust
Mrs. Amina Hughes,	Senator, Trustee, Cold Comfort Farm Trust
Mr. B. Nyabadza,	Trustee, Cold Comfort Farm Trust Former Manager of Baldwins Steel
Dr. H. Orbon,	Cold Comfort Farm Trust
Mr. Denis Norman*,	Chairman Beira Corridor Group
Mr. Max Mlonyeni,	ANC-Chief Representative Harare
Mr. Moeletsi Mbeki	Journaliste, Cold Comfort Farm Trust (diplômé de Harvard, frère du leader de l'ANC, dont il est membre)

* Note d'entretien disponible

DIVISION POLITIQUE II
p.B.15.22.17.-Y0/QM

Berne, le 20 avril 1990

- Note à : . DFAE:
- Chef du Département
 - Secrétariat BR
 - Secrétaire d'Etat
 - Secrétariat JAC
 - Secrétariat général
 - Secrétariat politique
 - Direction des organisations internationales
 - Bureau du Délégué spécial GANUPT
 - Direction du droit international public
 - Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire
 - Direction administrative et du service extérieur
 - Division politique I
 - Division politique III
 - Service économique et financier
 - Service des Suisses de l'étranger
 - Presse et information
 - Ambassade de Suisse à Pretoria
 - Ambassade de Suisse à Harare
 - Ambassade de Suisse à Luanda
 - Ambassade de Suisse à Maputo
 - Consulat général de Suisse à Windhoek
 - SI - CFR - Y0
- . DFEP: - Office fédéral des affaires économiques extérieures

Voyage du Chef de la Division politique II en Afrique australe (Namibie, Afrique du Sud, Zimbabwe / 18-30 mars 1990)

Vous trouverez ci-joint le rapport établi à la suite de la visite du soussigné en Namibie, en Afrique du Sud et au Zimbabwe du 18 au 30 mars 1990. Diverses notes d'entretien, mentionnées en annexe, sont disponibles sur demande.

Grâce au parfait travail de préparation, à la qualité des contacts et à l'excellent accueil de MM. les Ambassadeurs Schenk et Hollenweger et de M. Gruber, ainsi que de leurs collaborateurs et

- 2 -

collaboratrices, cette mission a pu se dérouler dans les conditions les meilleures et a été riche en informations. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre vive gratitude.

DIVISION POLITIQUE II



Simonin

Annexe mentionnée